

Environnement

NE DEPOSEZ PAS VOS TONTES DE PELOUSE AU BORD DE L'EAU,

NI VOS AUTRES DECHETS,

MÊME S'ILS SONT BIODEGRADABLES

Pourquoi posent-ils problème ?



1- Ils polluent la rivière, ils contribuent à la **pollution organique** et accentuent le phénomène d'eutrophisation (prolifération de la végétation provoquant un appauvrissement du milieu en oxygène)

2- Ils provoquent une baisse de biodiversité (colmatage du lit du cours d'eau, prolifération d'orties, liserons, plantes invasives)

3- Ils peuvent menacer la stabilité des berges

4- Ils peuvent entraver le bon écoulement des eaux

5- Ils peuvent attirer des animaux indésirables



Contrat de rivière Lesse
Rue de Dewoin, 48
5580 Rochefort
Tél. : 084/222.665
www.crlesse.be



Contrat de rivière Ourthe
Rue de la Laiterie, 5
6941 Tohogne
Tél. : 086/21.08.44